L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 10 JANVIER 1880. 53me Année

DUFOUR & LAMBE, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI, 10 JANVIER 1880.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par C. E. Girardey, le bureau d'Ecoles St. Charles, au 2e étage—Une belle résidence rue du Chemin de Bayou, entre celles Claiborne et Dorbigny, avec un grand jardin, parfaitement embrangé.—Aussi, élégante maison en bois à deux étages près de la rue du Canal, dans le 2d district, à peu de distance de la Nouvelle Eglise Presbytérienne et en face de la résidence de W. B. Lyman.

Par S. Guinault, enseigneur Français et Vente, une vacherie.

Par Nash & Hodgson, au No 86 rue St Charles, meubles et et argenti.

Grand's marchés auront aujourd'hui, à midi, à la Bourse d'Orléans, 20 Charles, en propriété de choix, résidences et magasins, comme devant être positivement vendues pour compte de succession bénéficiaire par C. E. Girardey, encanteur.

L'attention des capitalistes est spécialement appelée sur les avantages extraordinaires que présente cette magnifique propriété qui était la maison de campagne de la famille de défunt et d'agrément de la Louisiane, rue du Camp No 51, avec son immense enclos dont de fer et d'acier—parfaitement convenable pour une large communauté qui s'agrandit comme la nôtre, où chaque jour d'expérience montre la nécessité de se pourvoir de bonnes et nombreuses voitures.

Des opérations semblables se font rarement. La vente des propriétés à vendre étant considérable, il y aura sans aucl doute bonheur de trouver à la vente. Nous référons le lecteur aux annonces descriptives de C. E. Girardey pour les conditions et tous autres renseignements.

Hein. Hein. Hein.—Voyez l'annonce d'on can de D. E. Murphy & Son.

Il faut absolument que les réformes s'accomplissent.

A peu de chose près, les contribuables de la Nile-Orléans sont dans la position de ces pauvres diables de tenanciers irlandais auxquels les seigneurs de la terre demandent toujours une redevance plus forte à mesure qu'ils ont moins de ressources pour la payer. Il y a longtemps que nous adressant au conseil de ville nous lui disons : Le gouvernement radical avait épuisé la communauté quand le parti démocrate a repris le gouvernement municipal, et rien de ce que ce parti a fait n'a pu rendre à la communauté ce qu'on lui avait enlevé par iniquité et par force. Les taxes ont été diminuées mais cela ne suffit pas pour restaurer ce qui a été perdu. Les taxes existent toujours, grandes ou petites, et cette année même, vous, Conseil de ville, vous avez voté 8 mills de plus que la constitution ne vous permet de le faire. Maintenant vous répondez aux membres de l'association sanitaire que vous ne pouvez rien faire de plus que ce qui se fait ordinairement pour le nettoyage des rues, et que vous n'espérez pas même pouvoir maintenir la police sur le pied actuel, si vous êtes obligés de vous soumettre à la limite fiscale fixée par la constitution pour les municipalités et les paroisses.

Très bien, mais vous ne comprenez pas que vous n'avez depuis quatre ans qu'un budget de 10 mills de recette pour les dépenses courantes de l'administration, puisque, par la loi de 1876, 5 mills sur les 15 sont affectés au service des bons à prime. C'est donc avec 10 mills de taxe seulement que la ville est gouvernée depuis quatre ans. Ces 10 mills, on vous les laisse, mais on ne laisse rien pour la dette; on ne laisse rien pour l'abominable, pour l'odieux et dévorant fardeau que les radicaux vous ont légué et que vous nous faites subir contre toute raison, toute morale et toute justice. Voulez-vous donc continuer à exproprier les innocents pour payer ces dettes ? Est-ce qu'un bon à prime de loterie vous paraît plus sacré que le toit d'une pauvre famille déposséde, d'ailleurs, de toute ressource ? Ce toit a été pourtant honnêtement acquis, tandis que le bon à prime n'est que le fruit de l'agiotage, auquel les besoins pécuniaires et l'avidité du plus scandaleux gouvernement qui ait jamais pesé sur un peuple, avait donné lieu et dont nous n'avons pas encore vu la fin.

Pourquoi donc ne faites-vous jamais entrer dans vos moyens de gouvernement l'expédient d'une réduction, d'une conversion, ou d'une suspension de la dette ? Nous admettons que vous ne pouvez pas entretenir la ville avec une taxe de 5 mills, mais vous pouvez le faire avec une taxe de 10 mills puisque vous l'avez déjà fait. Eh bien, ces 10 mills, vous continuerez à les avoir, si vous voulez vous décharger de la dette en la convertissant, en la réduisant ou en en suspendant le service pendant une série d'années. Tout le monde comprend qu'il faut en venir là, à moins de vouloir que la Nouvelle-Orléans périsse, à moins de vouloir que ses habitants fassent comme les Irlandais et quittent leur patrie.

Vous pouvez juger de l'adoration du peuple de l'Etat pour les dettes radicales en comparant la majorité qu'il a donnée à la Constitution et la majorité qu'il a donnée à Pardonnasse sur la dette qui en conserve intégralement le capital. La première a obtenu 60,000 voix de majorité et la seconde n'en a obtenu que 10,000. Cette différence annonce-t-elle que le peuple fût bien disposé à conserver cette dette ? Le peuple de la Nouvelle-Orléans est encore bien moins disposé à conserver la sienne, dont les actes quarts viennent d'une source encore plus impure que la dette d'Etat.

C'est pourtant ce qui fait toute la difficulté. Mais de là s'élève une question capitale : Qui doit payer la dette ? La ville devrait la payer, et elle eut été faite pour elle. Mais en a-t-elle jamais retiré un cent de bénéfice ? Peut-on faire honneur au parti radical d'une seule mesure qui ait eu pour résultat une amélioration quelconque ? L'administration radicale n'a laissé que des ruines. Pourquoi les contribuables fonciers seraient-ils condamnés à payer éternellement des taxes non pour le bien mais pour le mal qu'on leur a fait ? Y sont-ils obligés par un devoir d'honneur, de justice ou de reconnaissance ? Non, certes ! on ne doit pas ce qu'on n'a pas reçu. Les contribuables fonciers n'ont rien reçu. Au contraire on leur a pris pendant 10 ans des millions qu'on leur doit et qu'il faudrait leur rendre.

Le conseil de ville semble trouver mauvais que la constitution ait enfin protégé les contribuables par un article portant qu'il n'y aura de confiscation de propriété pour taxes non payées, qu'à la fin de l'exercice annuel, et qu'alors le collecteur, sans poursuite judiciaire, mais après une notice un délinquant et après annonce, vendre le bien pour lequel la taxe n'aura pas été payée.

Cet article, en effet, donne aux contribuables le droit de ne payer leurs taxes qu'à la fin de l'année. Mais n'est ce qui en faisait toujours espérable, et il n'y a eu cela rien de bien nouveau. On faisait même plus autrefois en ne poursuivant pas les délinquants à la fin de l'exercice, et même quelque ordonnance permettait aux contribuables de ne payer que quatre ans après l'époque à laquelle ils devaient payer. Mais aujourd'hui, on ne peut plus faire de même. Le conseil de ville doit donc se résigner à voir les choses telles qu'elles sont, et à faire face à la situation. Il faut absolument que les réformes s'accomplissent. Il faut donc que le Conseil de Ville, au lieu d'aviser au moyen de faire échapper ce que la Constitution a déjà de sévère en ses prescriptions de son œuvre constitutionnelle, et chercher au plus vite à opérer des économies. Avec l'obligation et la nécessité d'en faire, il peut en faire beaucoup, il peut en faire assez pour être lui-même étonné du résultat heureux de ses efforts.

Et déjà voici un fait extraordinaire de l'association sanitaire qui propose au Conseil de faire nettoyer les ruisseaux de la ville par les habitants. Il donne pour modèle une ordonnance de la ville de Buffalo où l'on a eu recours avec succès au même expédient. L'idée est bonne et nous l'avons suggérée nous-même plusieurs fois. L'ordonnance ne sera pas plutôt votée et promulguée que des journaliers par centaines s'empresseront de demander aux habitants la faveur de nettoyer leurs rigoles, moyennant une rémunération hebdomadaire si faible que nul habitant ayant pignon sur rue ne la refusera.

On peut faire occuper les divers postes de police par les citoyens à tour de rôle, au moins pendant la nuit, de qui laisserait disponible toute la force pour faire le service de ronde et exécuter les patrouilles si besoin est. Par ce moyen, la force pourra être réduite.

On peut constituer les écoles publiques sur une base plus modeste ou moins libérale. Les écoles publiques en Europe ne coûtent pas le quart des nôtres. On peut réduire le nombre des employés de ville ainsi que leurs salaires. Cela a été fait pour l'Etat, nous ne voyons pas pourquoi, on ne le ferait pas pour la municipalité.

Enfin on peut et on doit réduire la dette en en suspendant l'intérêt. Quand ces réformes seront opérées, on verra que la taxe de 10 mills est bien suffisante et au delà.

Les magasins d'habitation.—Nous recevons de Saint-Jacques une communication dans laquelle l'auteur se plaint du tort causé aux commerçants de campagne qui paient patente par les magasins des habitations qui n'en paient pas. Le "mal" que signale notre correspondant n'est pas resté, comme il le croit, inconnu des autorités. La question a été discutée déjà dans nos assemblées législatives, et elle pourra l'être de nouveau. C'est une question qui a deux faces et dont la solution exige une sérieuse attention. Nous reviendrons sur ce sujet en temp opportun.

Nouvelles Télégraphiques.

La note circulaire de M. de Freycinet.

Londres, 5 janvier—Le bruit a couru il y a quelques jours que M. de Freycinet avait signé et allait envoyer une note circulaire déclarant que le nouveau ministère resterait attaché à ses anciennes traditions politiques et maintiendrait son attitude pacifique. Le correspondant parisien du Times s'exprime ainsi à ce sujet : "Heureusement, l'opinion étrangère s'est spontanément prononcée avec tant de promptitude et d'unanimité que la circulaire est devenue inutile."

L'inondation en province.

Londres, 5 janvier—Dans les environs de Nancy. Meurthe-et-Moselle, 450 paysans ont dû abandonner leurs maisons.

Les glaces ont causé de grandes pertes en province.

Comte de Montalivet.—Le cable nous a annoncé que le comte de Bachasson de Montalivet était mort à Paris à l'âge de soixante-dix ans.

Montalivet [Marthe Camille Bachasson comte de], homme d'Etat français, ancien ministre, né à Valence, le 21 avril 1801, était le second fils du comte de Montalivet, préfet, puis ministre sous le premier empire et élevé à la dignité de pair par Louis XVIII en 1819. Il fit ses classes au collége Henri IV [lycée Napoléon], et entra, en 1820, à l'école polytechnique, d'où il passa à celle des ponts et chaussées en 1822. Son père et son frère aîné, officier du génie, étant morts tous les deux, cette même année, M. de Montalivet hérita du titre de comte et du siége à la chambre des Pairs, où son âge ne lui permit d'entrer qu'en 1826. Il se montra, sous la Restauration, partisan des traditions constitutionnelles et les défendit dans plusieurs brochures, notamment dans celle qu'il intitula : "Un jeune pair de France aux français de son âge [1828, in-8]. Rallié, un des premiers, à la monarchie de Juillet, il prit, dès le 3 novembre 1830, le portefeuille de l'intérieur, passa, le 13 mars 1831, au ministère de l'instruction publique et des cultes, et revint, en 1832, après la mort de Casimir Périer, au département de l'intérieur, où la confiance du roi le maintint et le rappela, jusqu'en 1840, presque constamment.

Attaché aux principes du libéralisme, M. de Montalivet eut cela de commun avec toute l'école doctrinaire qu'il fut toujours chargé d'en combattre l'application. En 1832, ce fut sur son rapport au roi que fut décrété l'état de siége de Paris ; en 1834, il fut un des pairs qui prononcèrent à l'instruction du procès d'avril ; collègue de M. Molé, il soutint pour sa part, de 1836 à 1838, l'effort de la coalition, et défendit l'influence pure et désintéressée de l'administration dans les luttes électorales. Depuis 1840, il eut un rôle moins actif en politique, et parut se renfermer dans ses fonctions d'intendant de la liste civile, auxquelles il avait été appelé à cette époque. Après la révolution de février qui les lui enleva, en fidélité à la famille royale déchue le tint à l'écart des affaires publiques. En 1851, il répondit aux accusations dont l'ancien roi était l'objet dans une importante publication qui a pour titre : *le roi Louis-Philippe et la liste civile*, et il a encore publié plus récemment : *Bien ! Dix années de gouvernement parlementaire*, en réponse à un reproche officiellement adressé au règne de Louis-Philippe. M. de Montalivet était élu, en 1840, membre libre de l'Académie des beaux-arts. Il fut promu le 30 avril 1843, grand-croix de la Légion d'honneur. M. de Montalivet, à l'exemple de M. Thiers, de M. Casimir Périer et d'autres libéraux s'était rallié à la République.

La lot bissextile.—Le *Law Journal* d'Albany apprend ou rappelle à ses lecteurs une particularité légale des années bissextiles, à savoir que le 28 et le 29 février sont considérés comme un seul et même jour. Ainsi, un billet daté du 28 février 1880, payable dans un an de ce jour, ne viendrait pas à échéance le 3 mars, mais seulement le 4, de l'année d'après. En 1876, le cour suprême de l'Indiana a décidé "qu'il faut regarder comme légale que le 28 et le 29 février de toute année bissextile doivent être comptés et considérés en droit comme un seul jour." Ce principe a depuis été consacré dans tous les Etats-Unis.

—Le fort d'Ondes est déjà consacré de l'édifice de M. Humbert. Les dernières brèches seront réparées à cette.

Dans tous les cas, la campagne est bonne pour la République, et les calomnies répandues par certaines feuilles bonapartistes devront l'abstention en masse des légitimistes et des bonapartistes aux élections prochaines.

—Tous les journaux.....

Hier, en Grèce, M. Delyanni répétait une leçon de télégraphie.

—On sait situées les Pyrénées ?

Oui, il n'y a pas de

DEUXIÈME PAGE

Nos lecteurs trouveront tous les jours à la seconde page de l'ABEILLE des nouvelles et matières à lire intéressantes.

GRAND OPERA HOUSE.

Compagnie lyrique française.

La *Grande Duchesse* a été reproduite hier devant une très belle chambrée avec un très grand succès. Cupusi a été charmant, désordonné dans le rôle de Fritz. Il a dit surtout son récit de bataille avec une verve et un brio qui ont enlevé toute la salle. Mlle Paola Marié a fait mieux que de bien jouer le rôle de la Grande Duchesse, elle l'a chanté avec beaucoup de talent, sans exagération, tel qu'elle l'avait chanté devant le public parisien. Elle a dit avec une telle expression et une telle finesse la déclaration que l'ambitieuse enthousiasmait à traduire pour le faire baiser.

L'ouvrage est trop connu pour que nous ayons besoin d'entrer dans des détails au sujet de chaque morceau.

Mlle Angèle a fait une très jolie Wanda. Le trio des conspirateurs Paul, Paak et Boum a eu trois excellents interprètes dans MM. Poyard, Mesdames et Jouard. L'ensemble a été très bon.

Aujourd'hui, on matinée, on donne *Girofié-Girofla*, avec Paola-Marié, Capoul etc., et le soir *La Belle Hélène*, l'un des chefs-d'œuvre d'Offenbach, dans le genre bouffe.

Une ancienne artiste lyrique du théâtre d'Orléans, madame Lecourt, qui chantait, il y a une trentaine d'années sous la direction de M. Davis, du temps de Montaubry, Mme Fleury, etc., et qui a laissé les plus agréables souvenirs dans la mémoire des habitués de cette époque, est de retour à la Nouvelle Orléans depuis quelques jours. Elle vient de passer onze ans en Angleterre, où elle suivait la carrière assez ingrate de l'enseignement. Sa visite nous a reporté à des souvenirs rendus bien lointains par les nombreux événements qui sont survenus depuis. Madame Lecourt sera revue avec sympathie par les personnes qui l'ont connue et applaudie autrefois.

Encouragement à un compositeur.—M. E. Dejan, le jeune compositeur déjà connu par plusieurs productions estimées, ayant écrit un compositeur J. Masconnet, un des maîtres de la jeune école française, pour lui demander la permission d'inscrire son nom sur le recueil qu'il a récemment écrit, en a reçu une réponse dont voici un extrait. C'est un encouragement flatteur pour ce jeune musicien.

Cher Monsieur et compatriote,

J'ai reçu votre manuscrit et votre excellente lettre.—Je vous assure que je suis touché de la sympathie si flatteuse que vous me prodiguez.

Vous avez écrit un recueil tel que l'esprit musical d'aujourd'hui le demande.

Vous avez l'instinct poétique, la tendresse d'expression.

Pour ce genre tout spécial il faut le style que l'on mettrait à chanter un sonnet —c'est un art *spécial*, je le répète.—Je vous félicite d'avoir écrit ce recueil. Cela prouve l'élévation de vos pensées.

Je vous serre cordialement la main, car votre lettre m'a été infiniment agréable.

Je vais ajouter un nouveau Poème aux précédents et vous l'adresserai dès qu'il aura paru.

Bien à vous,

J. MASCHENET.

Ne pas perdre de vue cette maxime que économie bien ordonnée commence par les pieds ; ce ne se pratique bien qu'en achetant à l'Etoile Rouge.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Grande foule hier soir, à l'Académie, pour la bénéfice de Miss Davenport qui a obtenu un de ses plus beaux succès. Aujourd'hui, en matinée on donnera, sur la demande générale, "Pique" et ce soir un double spectacle composé de "Oliver Twist" et "London Assurance". Miss Davenport paraîtra dans les trois pièces, remplissant le rôle de Mabel Renfraw dans la première et les rôles de Lady Gay Spanker et de Nancy Sykes dans les deux autres. Demain dimanche, Miss Davenport se fera applaudir dans le rôle de Fanny Ten Eyck, du "Divorce" une des plus belles pièces de Daly.

Maison Philip Werlein. 135 Canal.—La supériorité des pianos "Mathushek" ne peut plus être contestée. Leur progrès rapide en est la preuve.

Un million de familles s'en servent à la Nouvelle-Orléans seulement. A la campagne il est difficile d'en rencontrer d'une autre fabrique.

La 1re qualité que l'on reconnaît à ces pianos "Mathushek" est la solidité de la construction. 2° les cordes croisées améliorations apportées dans le mécanisme dispensant presque de les accorder—avantage immense pour la campagne—3° leur son, leur toucher ne souffrent aucune comparaison ; le meuble est élégant, 4° les prix très modiques.

Tous les jours nous acceptons en échange contre ces mêmes pianos "Mathushek" d'autres pianos français des meilleures fabriques françaises Pleyel, Erard, etc., qui aujourd'hui construisent leurs instruments sur les nouveaux principes empruntés aux américains.

Depuis le coulier le plus commun jusqu'au soulier le plus fin et le plus élégant se trouvent réunis dans l'immense assortiment de l'Etoile Rouge.

Pour l'oreiller sanitaire et traversin, pour sommiers—matelas de mousse et de plumes, allez au palais de meubles de Habbard, au coin des rues Remparts et Perdido.

Les succès obtenus depuis longues années par le "Sirop aux Navets Indiens" de Laplace ont relégué dans l'abandon nombre de soi-disant remèdes contre les Rhumes, aigus ou chroniques, qui ne sont en réalité que des suérories sans aucune propriété curative.

N'oubliez pas qu'il y a des malles en grande quantité à l'Etoile Rouge.

—On annonce la prochaine apparition à Montréal d'un nouveau journal, l'*Emancipation coloniale*, qui serait publié par un groupe de Canadiens français du parti libéral, sous la direction de M. Joseph Perrault.

Ce journal deviendrait l'organe de ceux des libéraux canadiens qui demandent l'indépendance du Canada comme moyen de préparer son annexion aux Etats-Unis.

—Une jolie légende espagnole tout à fait de circonstance en ce moment-ci : "Homme, fils de l'homme, donne un grain de blé à ton frère malheureux. Plus tard, au moment où tu t'y attendras le moins, il te rendra un épi."

—Il est fortement question de célébrer, l'an prochain, l'anniversaire de la cinquantième année de l'occupation française en Algérie.

Nous ne pouvons que nous associer à cette grande idée, qui, certainement, trouvera de l'écho dans les cœurs républicains de la colonie.

Tous ceux qui ont à cœur de faire de l'économie vont à l'Etoile Rouge.

S—Un mot aux travailleurs—Si vos occupations sont mentalement ou physiquement laborieuses, et elles vous exposent au moindre temps, et elles vous attachent au travail et sont de nature à user le cerveau et à exciter le système nerveux, vous pouvez à l'occasion avoir recours à un tonique réparateur. Les "Hostetter's Stomach Bitters" sont justement ce qu'il vous faut ; ils stimuleront l'énergie en défaillance, fortifieront le corps et apaiseront le nerfs. Ils mettent le système en état de supporter la fatigue, donnent une vigueur nouvelle aux organes de la digestion, contient la tête quand il est lourd et en proie à trop nerveux qui gêne qui est des occupations sédentaires, font revenir l'appétit et procurent un sommeil bienfaisant. Il n'existe dans aucun "Bitters" que des stimulants calmes, et leur emploi est à même leurs effets sont obtenus par des hommes appartenant à tous les rangs de la société. Ils entretiennent admirablement nos forces et ont toujours été généralement connus pour le corps de

Société Française d'Assistance Mutuelle de Jefferson.

Election Annuelle, 8 janvier 1880.

Président ..... D. POCHELU.
Vice Président ..... PAUL DUFRECHOU.
Trésorier ..... J. M. REGUE.
Secrétaire ..... JOS. MARIE BLOUA.
Collecteur ..... E. CAZENAVE.

Directeurs pour le haut de la ville.

E. DUCOURNEAU.
P. DUPUY.
JOS. COURTADE.
JEAN MAILHES.
SILVAIN TUJAGUE.

Directeurs pour le bas de la ville

FRANÇOIS BELOU.
J. P. MAILHES.

Grand Marshal ..... LEON REDON.
Maître de Cérémonies ..... E. DAMAT.

E. A. PETSOUX, Président de la ville.
J. G. BOURGEOIS, Secrétaire de la ville.
10 janv—1f

Réunion du Conseil d'Administration de la Société Française d'Assistance Mutuelle de Jefferson, ce jeudi 8 janvier 1880.—Sont présents : MM. Pochelu, Président ; Dufrechou, Vice-Président ; Regue, Trésorier ; Bloua, Secrétaire ; Cazenave, Collecteur ; Courtade, Mailhes, Tujague, Belou, Mailhes, membres du Conseil d'Administration.

Le Président déclare la séance ouverte à 8 heures du soir.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Jean Mailhes, démissionnaire de sa charge de membre du Conseil d'Administration.

Sur la proposition de M. Courtade, appuyée par M. Tujague, il est résolu que la démission de M. Jean Mailhes est acceptée.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Jean Mailhes, offrant sa démission de membre de la Société